



Augmentation de loyer sans preuve papier

Par **Opiouf**, le **10/05/2008 à 12:59**

Bonjour!rnEtant locataire d'un appartement depuis 2005, mon loyer a augmenté de 15 € depuis le mois de janvier 2007, jusqu'au mois d'avril 2008, après lequel j'ai déménagé.rnLe propriétaire m'a informé de l'augmentation en décembre 2006, et m'a promis que j'allais recevoir une lettre de régularisation concernant cette augmentation.rnHors, je n'ai jamais rien reçu.rnCette augmentation est-elle légale?rnPuis-je lui réclamer le trop-perçu?rnJe vous remercie d'avance, rnAnthony